

Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

Compte-rendu du Comité de suivi du 15 mars 2012 de la charte de qualité environnementale

Presents

Mr BORDEDirecteur de cabinet du PrésidentSyctomMr LABROUCHEDirecteur général des servicesSyctomMme BOUXDirectrice Générale Adjointe deSyctom

l'Exploitation et de la Prévention

des déchets

Mr FOURNET Directeur Général Adjoint Ivry – Syctom

Paris XIII

Mme MENSEAUDirectrice de la communicationSyctomMme MAUVILLAINDirectrice du DéveloppementSyctom

Durable

Mme BOURGOIS Direction du Développement Syctom

Durable

Mr ILZIZINE Direction Générale Adjointe Ivry-

Paris XIII

Mr ABDOULAZIZE Direction Générale Adjointe Ivry- Syctom

Paris XIII

Mr STAMPFLER Chargé de mission Ville d'Ivry-sur-Seine

Mme SPIRO Conseillère municipale, déléguée

du quartier d'Ivry port

Mme SCHIAVI Conseillère municipale, déléguée Ville d'Ivry-sur-Seine

du quartier Marat-Parmentier

Mr CATELAN Adjoint au Maire Paris 13^e Arrond.

Mme EINHORN Association « ADA 13 »
Mr GALLAIRE Association « ADA 13 »

Mr BOUTILIE Association « ADA 13 »

Mme CONNAN Présidente Association « Passerelles »

M. LECLERCQ Président Association « Petit Ivry contre

le bruit et pour la qualité de

vie »

Syctom

Mr MAURY Directeur de site IP13 Mme GILLI Ingénieur QSE IP13

Mr COILLOT Responsable d'exploitation SITA Centre de tri-déchetterie

Mme POLVECHEInspectrice ICPEDRIEE-UT94Mr CLAVEDirecteurAIRPARIF

Mr SHANKLAND Artiste plasticien Société S. SHANKLAND

Prochaine échéance : 25 juin 2012

Introduction

M. FOURNET ouvre la réunion en indiquant l'ordre du jour consacré à l'installation du comité de suivi de la charte suite aux réunions de concertation relatives à son élaboration.

Il rappelle que la composition du comité de suivi a été proposée conformément aux modalités arrêtées lors des réunions de concertation.

Concernant les membres du comité de suivi, Monsieur FOURNET fait savoir que l'InVS a décliné l'invitation qui lui a été faite de participer au comité, au motif que leur" participation serait contraire au principe de séparation entre les organismes chargés de l'évaluation des risques sanitaires et les opérateurs industriels et les gestionnaires des risques".

Il remercie AIRPARIF pour sa participation au comité de suivi et pour l'aide qu'elle pourrait apporter à ses membres afin de les éclairer sur les questions et réflexions qui pourraient être posées dans le domaine de la qualité de l'air tout au long de l'existence du comité de suivi de la charte.

Monsieur CLAVE rappelle le cadre des missions d'AIRPARIF, association indépendante, chargée pour le compte de l'Etat et des pouvoirs publics, de la mise en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air ambiant sur l'ensemble de l'Ile de France.

Monsieur CLAVE précise qu'AIRPARIF mettra à contribution ses compétences autant que faire se peut, au service des membres du comité de suivi afin que l'information fournie soit la plus précise et la plus complète possible pour aider à la réflexion et à la décision qui en découle.

M. FOURNET rappelle qu'un point important de la charte concerne l'intégration par le Syctom de la dimension artistique et culturelle pour la phase chantier de construction du centre de valorisation organique et énergétique. Monsieur SHANKLAND, retenu après un appel d'offres pour assister le Syctom sur ce point a été invité à présenter cette démarche aux membres présents en séance.

M. SHANKLAND précise que la démarche haute qualité artistique et culturelle sera mise en œuvre au travers d'un projet artistique et culturel pluriannuel intégré aux différentes phases du chantier de construction du centre de valorisation énergétique et organique d'Ivry-Paris XIII.

1. Présentation de la charte

♦ Objectifs de la charte

Mr FOURNET rappelle tout d'abord les objectifs de la charte :

- La charte fixe les moyens et critères pour limiter l'impact environnemental (notamment les nuisances vis-à-vis des riverains) de l'activité du site pendant les phases de chantier du futur centre, d'exploitation du centre et de sa déconstruction
- Cette charte s'applique dès aujourd'hui pour le centre existant en exploitation

• Elle s'inscrit dans la poursuite du dialogue engagé avec les différentes parties prenantes (comité de suivi, groupe des sentinelles)

Contenu de la charte

Les éléments essentiels de la charte qui sont rappelés par Mr FOURNET portent sur les points suivants :

- Pour le centre de traitement multifilière existant
 - La préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains
 - Les mesures de surveillance
 - Les modalités de suivi
- Pour le chantier de construction du CVOE
 - La préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains
 - La dimension artistique et culturelle (démarche HQAC)
 - La dimension sociale
 - L'information et le dialogue avec le public
 - Les particularités de la déconstruction
 - La concomitance chantier exploitation
- Pour l'exploitation du futur centre de traitement
 - La préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains
 - Les mesures de surveillance
 - La poursuite de l'information et du dialogue avec le public
 - La veille technologique, juridique et réglementaire
- La déconstruction du centre

Comité de suivi de la charte

Concernant le comité de suivi de la Charte, Mr FOURNET rappelle les principaux éléments ci-après :

- Le Comité de suivi de la charte est composé de la façon suivante
 - Syctom
 - Elus de la ville d'Ivry-sur-Seine et du 13ème arrondissement de Paris
 - Associations
 - Différents services de l'Etat
 - Région Ile-de-France
 - Conseil Général du Val de Marne
 - Exploitant du site
 - Des représentants institutionnels scientifiques (sollicitation de l'ADEME, d'AIRPARIF et de l'InVS)
- Ce Comité veillera au respect des engagements pris dans la charte de qualité environnementale

Il se réunira tous les 3 à 6 mois en phase chantier et tous les 6 mois à 1 an en phase exploitation

Mme CONAN rappelle qu'il avait été demandé au Syctom que le Comité de suivi de la charte comprenne une « partie » scientifique indépendante et qui soit à part égale avec l'exploitant, les associations et le Syctom. Elle souligne en outre que l'ADEME ne peut être considéré comme un expert scientifique indépendant.

Mr FOURNET tient tout d'abord à souligner la neutralité de l'ADEME et insiste sur le fait que cette neutralité ne peut être remise en cause.

Il rappelle ensuite les échanges qui avaient eu lieu sur ce sujet lors des ateliers de concertation sur la charte au premier semestre 2011. Face à la difficulté de regrouper un panel scientifique qui recouvre l'ensemble des domaines scientifiques qui pourraient être interpellés par le comité de suivi il a ainsi été jugé préférable de faire appel à des intervenants extérieurs (via la passation d'un contrat) chaque fois que nécessaire pour mener des études spécifiques.

Mme CONAN tient à préciser que les principes qu'elle a rappelés ont été retenus pour Fos-sur-Mer.

La question de la durée des mandats des élus des mairies d'Ivry et Paris ayant été soulevée, il a été convenu de renouveler leur nomination au sein du comité de suivi après chaque élection municipale.

Il a également été rappelé que les membres de ce comité ont vocation à être présents dans la durée avec comme objectif d'avoir le même niveau d'information et de connaissance pour chacun des membres.

♦ Les sentinelles

Mr FOURNET rappelle les principes relatifs à la composition et aux missions des sentinelles :

- Groupe de volontaires chargés d'observer le site d'Ivry-Paris XIII durant ses différentes phases (exploitation du centre actuel, construction du nouveau centre, exploitation et déconstruction)
- Suivi du centre à partir d'indicateurs environnementaux (impact visuel, circulation, stationnement, propreté, déchets, bruit et vibrations, eau, odeurs, poussières)
- Composition
 - Habitants notamment d'Ivry-sur-Seine et du 13ème arrondissement de Paris
 - Salariés d'entreprises voisines du centre d'Ivry-Paris XIII
- Désignées à partir d'appels à volontaires initiés par la ville d'Ivry-sur-Seine et la Mairie du 13ème arrondissement
- Réunions trimestrielles en phase chantier puis tous les 6 mois en phase exploitation

Mme CONAN de l'association passerelle voudrait être informée des modalités de désignation des sentinelles et suggère de ne pas restreindre leur nombre.

Mme SPIRO de la Mairie d'Ivry fait savoir qu'un appel à candidature volontaire a été lancé auprès des habitants et des salariés les plus concernés à savoir ceux résidant ou travaillant au plus près de l'usine. Les associations ont bien entendu été sollicitées. Cet appel a été fait également auprès des écoles du secteur et aux comités de quartier. Elle rappelle enfin qu'aucune restriction sur le nombre n'a été envisagée.

La mairie estime le nombre potentiel de candidats à une quinzaine de personnes. La liste des candidats devra être mise au point et entérinée d'ici quelques jours.

M. CATELAN précise que la mairie du 13^{ème} a entrepris la même procédure auprès des associations pour la désignation des sentinelles parisiennes.

M. FOURNET rappelle que pour assurer la pérennité du groupe des sentinelles, il est souhaitable que ses membres s'y engagent dans la durée et que le Syctom est disponible pour assurer des séances de formation selon les besoins.

Le groupe des sentinelles sera installé lors d'une réunion qui se tiendra le 12 avril prochain.

2. Les indicateurs de suivi de la charte pour le centre existant

Mr FOURNET présente les indicateurs de suivi pour le centre existant qui sont classés suivant 5 tableaux de bord:

- Tableau de bord « rejets »
- Tableau de bord « nuisances »
- Tableau de bord « flux matière »
- Tableau de bord « consommations »
- Tableau de bord « bilan énergétique »

Mme CONAN

- demande que les analyses de particules fines soient diffusées
- pose la question sur les quantités d'aluminium présent dans les rejets (aluminium qui serait en partie responsable de la maladie d'Alzheimer)
- souhaite qu'une jauge OWEN soit installée à proximité immédiate de l'école maternelle

Concernant les analyses de particules, Mme MAUVILLAIN indique que tous les relevés continus et ponctuels réalisés sur les rejets du centre sont disponibles sur les sites de l'exploitant et du Syctom.

Mme MAUVILLAIN répond ensuite qu'une jauge OWEN a été installée sur la toiture de la Médiathèque, en précisant que les points de mesure sont déterminés dans le respect des préconisations du guide méthodologique de l'Ineris, et qu'à ce titre, il n'était pas possible de retenir un point de mesure à proximité de l'école maternelle.

Mme MAUVILLAIN précise également qu'une jauge a également été installée lors d'un arrêt général de l'usine, conformément à la demande des associations.

Elle indique enfin qu' AIRPARIF a réalisé une étude sur les particules en Ile-de-France.

Mme CONAN souhaite savoir si AIRPARIF serait en mesure de réaliser des mesures spécifiques de façon à caractériser la qualité de l'air aux abords du centre de traitement des déchets d'Ivry.

M. CLAVE répond qu'une telle étude serait particulièrement complexe à réaliser du fait que le centre est situé dans une zone défavorable à cause de sa proximité avec les axes routiers à trafic dense (bd

périphérique, autoroute AA), qui sont des sources importantes de particules fines.

Concernant l'étude qui a été réalisée par AIRPARIF, M. CLAVE précise qu'elle concerne les origines

des particules en Ile-de-France, qu'elle est disponible sur le site Internet d'AIRPARIF et qu'il est

disposé à en présenter les résultats lors d'une prochaine réunion. Il précise que cette étude est générale à l'échelle de l'Ile-de-France et il ne sera pas possible d'en isoler des résultats à l'échelle de

la proximité immédiate de l'usine.

Mme CONAN revient sur la publication des résultats des campagnes de mesures du site de Fos-sur-

Mer qu'elle juge très transparente vis-à-vis du public, et estime que le Syctom devrait s'en inspirer.

M. FOURNET rappelle que les campagnes de mesures sont accessibles sur le site du Syctom et celui

de l'exploitant, notamment au travers du dossier d'information du public qu'il élabore chaque année.

Mme POLVECHE indique qu'en plus des contrôles réalisés par l'exploitant et le Syctom, l'Etat peut

procéder à des contrôles inopinés et précise à ce titre que le dernier contrôle inopiné qui a été

réalisé sur tous les paramètres réglementaires du centre a fait état de résultats conformes.

3. Prochaines étapes

Les prochaines étapes sont:

Réunions « sentinelles »

■ 12 avril 2012

3ème trimestre 2012

Réunion comité de suivi charte

• Fin juin 2012

Réunion d'information sur les études du Syctom

• Fin juin 2012

Journée Portes Ouvertes

Samedi 23 juin 2012 de 10h à 17h

Prochaine échéance : 25 juin 2012